

Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail – F3SCT

PLACÉE AUPRES DU CENTRE DE GESTION

COMPTÉ RENDU DE RÉUNION

Date de la réunion	Jeudi 6 juin 2024
Heure début	16h30
Heure fin	17h15
Lieu	Salle de réunion du Cdg04

Assistent à cette réunion :

En qualité de représentants du collège « employeurs »

- Mme Caroline BLANCHARD (Conseillère municipale de MOUSTIERS-SAINTE-MARIE)
- Mme Anne-Marie CHABAUD (Adjointe au Maire d'ONGLES)
- M. Michel GRAMBERT (Adjoint au Maire de SELONNET, Président de la F3SCT)
- M. Gilbert REINAUDO (Maire du BRUSQUET)
- Mme Virginie SOSSI (Conseillère municipale de VILLEMUS)

Représentants du collège « employeurs » absents et excusés :

- Mme Sabine DANERI (Adjointe au Maire d'UVERNET-FOURS)
- M. Jacques DEPIEDS (Maire de MANE et Président du Centre de Gestion)
- Mme Claire DUFOUR (Maire de REILLANNE)
- Mme Marie-France DULAU (Adjointe au Maire de SELONNET)
- M. Pierre FISCHER (Maire de MONTFURON)
- M. Jean-Jacques LACHAMP (Maire de NIBLES)
- M. Bernard LIPERINI (Maire de CASTELLANE)
- M. Stephen PARRAUD (Maire de SAINT-MAIME)
- M. Pierre POURCIN (Maire de VILLEMUS)

En qualité de représentants du collège « employés »

- Mme Carole BARATTA (représentante CFDT – titulaire – Commune de RIEZ)
- Mme Marinette FERRANDO (représentante CGT – titulaire – Commune de LA PALUD-SUR-VERDON)
- Mme Laura VINAI (représentante CGT – suppléante – Syndicat Mixte ASSE BLEONE)
- M. Cyrille SENES (représentant CGT – suppléant – SYDEVOM 04)

Représentants du collège « employés » absents et excusés :

- M. Vincent ALLEGRE (représentant CFDT – titulaire – Commune de PEIPIN)
- M. Hocine BELAID (représentant CFDT – suppléant – Commune de RIEZ)
- Mme Monique PASCAL (représentante CFDT – suppléante – Commune de BANON)
- Mme Michèle PIEDNOIR (représentante CGT – titulaire – Commune de L'ESCALE)
- Mme Véronique RODRIGUES PONS (représentante CGT – titulaire – Commune de MONTAGNAC MONTPEZAT)
- M. Kamel YAHIAOUI (représentant CGT – suppléant – SYDEVOM 04)
- Mme Ghislaine COULOMBEL-MOUTAKID (représentante FO – titulaire – Commune des MEES)
- Mme Jessica FERRANDIZ (représentante FO – titulaire – Commune de VALENTOLE)
- Mme Elodie CHAILLAN (représentante FO – suppléante – CC Haute-Provence – Pays de Banon)
- Mme Florence CARLIER (représentante FO – suppléante – Commune de VOLX)

Également présents à la réunion :

- Mme Marilyne CESBRON (Infirmière de prévention – CDG04)
- M. Stéphane MODICA (Conseiller de Prévention – CDG04)
- M. Jérôme ALBUCHER (Responsable de la mission Hygiène et Sécurité au travail/ACFI – CDG04)

Préambule

La Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) placée auprès du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence (CDG04) est réunie, jeudi 6 juin 2024, dans les locaux du Centre de Gestion à VOLX.

M. Michel GRAMBERT (Président de la F3SCT) procède à l'appel.

Le quorum est atteint.

La réunion est ouverte à 16h30.

1- Approbation du compte rendu de la réunion de la F3SCT du 11 avril 2024

M. GRAMBERT soumet, pour avis des membres de l'instance, le compte rendu de la dernière séance.

Il est adopté à l'unanimité par les membres présents.

2- Document Unique

a- Mairie d' [REDACTED]

La Mairie d' [REDACTED] présente la mise à jour de son Document Unique et le programme annuel de prévention établi pour la période 2024/2025.

Cette collectivité est accompagnée par M. MODICA.

Il précise que des travaux conséquent ont été effectués au restaurant scolaire pour améliorer, entre autres, les conditions de travail des agents.

Il précise également qu'un nouvel Assistant de Prévention va être désigné prochainement pour remplacer l'agent qui occupait cette mission et qui a fait valoir sa mobilité.

Mme VINAI interpelle les membres de l'instance sur les astreintes effectuées par les agents dans le cadre de la gestion de crise inondation. Cette situation de travail n'apparaît pas dans le Document Unique.

M. GRAMBERT propose d'inscrire cette observation sur le procès-verbal de l'avis de la F3SCT qui sera envoyé à la collectivité. Cela afin qu'elle procède à l'évaluation des risques de la situation évoquée et à sa transcription dans le Document Unique

Les membres de la F3SCT émettent un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

b- Mairie d' [REDACTED]

La Mairie d' [REDACTED] présente le programme d'actions de prévention établi pour l'année 2024, ainsi que le bilan pénibilité de l'année 2023.

M. MODICA indique que cette collectivité a fait le choix de réaliser ce travail avec une entreprise privée.

Mme CESBRON relève que dans le bilan pénibilité annuel, il est mentionné le Compte Professionnel de Prévention (C2P). Elle rappelle que pour bénéficier de ce dispositif, il faut, entre autres, travailler dans le secteur privé et être affilié au régime général de la sécurité sociale.

Mme VINAI interpelle les membres de l'instance sur la saisine de cette collectivité qui a été traité lors de la réunion précédente en formation de Comité Social Territorial CST). En effet, un nouvel organigramme a été présenté avec l'apparition des activités saisonnières notamment.

Elle s'interroge sur la prise en compte de cette unité de travail lors de l'évaluation des risques professionnels et sa transcription dans le Document Unique.

De même, elle trouve dommageable que les actions inscrites au programme d'actions de prévention n'aient pas été priorisées, qu'il n'y ait pas de délai de réalisation et que les responsables de la mise en œuvre de ces actions ne soient pas identifiés.

M. MODICA fait remarquer qu'il y a un décalage entre la date de l'évaluation des risques (27/07/2023) et les documents qui sont présentés aujourd'hui, et la date du nouvel organigramme (mai 2024).

M. GRAMBERT propose tout de même d'inscrire cette observation sur le procès-verbal de l'avis de la F3SCT qui sera envoyé à la collectivité. Cela afin qu'elle prenne en compte le nouvel organigramme lorsqu'elle procèdera à la prochaine mise à jour de son Document Unique.

Les membres de la F3SCT émettent un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

c- Mairie de [REDACTED]

La Mairie de [REDACTED] présente la mise à jour de son Document Unique et le programme annuel de prévention établi pour l'année 2024.

Cette collectivité est accompagnée par M. MODICA. Il précise qu'il s'agit de la 5^{ème} version du Document Unique. L'évaluation de l'unité de travail « Entretien des locaux » a été intégrée suite à l'arrivée d'un agent pour réaliser cette activité.

Les membres de la F3SCT émettent un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

d- Mairie de [REDACTED]

La Mairie de [REDACTED] présente la mise à jour de son Document Unique et le programme annuel de prévention établi pour l'année 2024.

Cette collectivité est accompagnée par M. MODICA. Il précise qu'il a réalisé ce travail en collaboration avec l'autorité territoriale.

Mme FERRANDO demande si l'Assistante de Prévention de la collectivité a été associée à ce travail.

M. MODICA répond par la négative et qu'il s'agit du choix de l'employeur.

Les membres de la F3SCT émettent un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

3- Visites de service

Les représentants du personnel présentent pour information le rapport établi suite à la visite effectuée sur le site du [REDACTED] à [REDACTED].

M. ALBUCHER expose les principales observations relevées sur ce rapport, ainsi que les principales préconisations émises par la délégation de la F3SCT qui a procédé à cette visite en date du 10 octobre 2023.

M. GRAMBERT rappelle qu'il attend encore le rapport de la visite du 7 novembre 2023 à [REDACTED].

Mme FERRANDO indique que ce dernier rapport est cours de finalisation.

Une réunion du CST placé auprès du CDG04 est programmée le jeudi 4 juillet 2024. M. GRAMBERT propose qu'à cette occasion le CST se réunisse en F3SCT pour traiter ce dernier rapport. Ainsi, le [REDACTED] pourrait apporter une réponse aux observations et préconisations figurant sur les 3 rapports. Celle-ci pourrait alors être portée à l'information des membres de l'instance lors de la prochaine réunion de la F3SCT en septembre.

4- Formation des représentants du personnel

M. ALBUCHER rappelle le contexte. Lors de la précédente réunion de la F3SCT, il avait informé les membres de l'instance qu'une session de formation, à l'initiative du Centre de Gestion, serait organisée pour les représentants du personnel qui n'en avait pas encore bénéficié. Le CNFPT avait déjà communiqué les dates :

- 3 jours, du lundi 30 septembre 2024 au mercredi 2 octobre 2024 ;
- 2 jours, le lundi 14 octobre 2024 et le mardi 15 octobre 2024.

Toutefois, les représentants du personnel avaient alerté le Président sur de nouveaux mouvements à venir en leur sein, notamment dus à des départs à la retraite. La question s'était alors posée sur le maintien de cette formation aux dates proposées.

A ce jour, M. ALBUCHER explique qu'il n'est pas en mesure d'apporter une réponse définitive. Il doit se rapprocher notamment de sa Direction pour acter une décision. Il a déjà informé le CNFPT d'un probable report, voire d'une annulation, de cette formation. Le CNFPT lui a rappelé qu'il devait y avoir un nombre suffisant de participants pour que la formation puisse se dérouler. Le nombre d'agents susceptibles de participer à cette formation est de 7.

Les représentants du personnel confirment que parmi ces 7 agents des changements sont à venir en 2025, avec notamment des départs à la retraite. Ils relèvent également que les prochaines élections pour le renouvellement des instances auront lieu en décembre 2026.

M. GRAMBERT demande à M. ALBUCHER d'apporter une information aux représentants du personnel lors de la réunion du CST du 4 juillet sur le choix du Centre de Gestion de maintenir ou d'annuler cette formation.

5- Questions diverses

Pas de questions diverses.

M. ALBUCHER prend la parole pour informer les membres de la F3SCT que le Service Santé au Travail du CDG04 va organiser une journée d'information le vendredi 11 octobre 2024 à l'Espace Culturel La Bonne Fontaine à FORCALQUIER. La thématique abordée sera « Préserver son intégrité physique et sa santé mentale ». Une affiche, pour communiquer sur cet événement auprès des collectivités et des établissements du département, sera diffusée dans le courant de la semaine 24 ou 25. Le programme et les bulletins d'inscription suivront. Cette journée est à destination des élus, des DGS, des RH, des Responsables de service, des représentants du personnel, des Assistants et Conseillers de Prévention, et des agents intéressés par ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15.

La prochaine réunion de la F3SCT est programmée le jeudi 4 juillet 2024.

M. Michel GRAMBERT <i>Président de la F3SCT</i>	Mme Carole BARATTA <i>Secrétaire de la F3SCT</i>
	